



Commune de Vieux-Berquin

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DECEMBRE 2013

ACWA

C. Armbruster et A. Willot, Paysagistes
54 rue des Eaux
59000 LILLE
T./F. 03 20 39 23 88

Ad'AUC

Ludovic DURIEUX, Urbaniste Architecte
51 rue Marcel Hénaux
59000 LILLE
T. 03 20 37 03 81 - F. 03 20 95 36 75

Le Sommaire et l'Avant-Propos

La Synthèse du Diagnostic

Les Besoins de Développement

Les Enjeux écologiques

La Prise en Compte de l'Environnement et des Paysages

Le Plan d'Aménagement et de développement Urbain

Article L. 123-1-3

Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenu pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Vieux-Berquin s'inscrit dans une étude conjointe plus large, qui associe la démarche du PLU avec celle d'une étude d'amélioration du cadre de vie conduite par le Département.

L'étude FDAN PLU constitue un moment particulièrement riche et important pour la vie locale. Basée sur une démarche prospective, elle permet, à partir d'un diagnostic quasi-exhaustif, de « construire » le développement et l'aménagement de la commune pour la décennie à venir ...

Elle devient également un temps privilégié de partage et de participation de l'ensemble des acteurs de la ville que sont les élus, les techniciens des différents services de l'état et surtout la population qui pratique ce territoire au quotidien ...

En outre, la procédure du PLU s'inscrivant dans une étude FDAN, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD) trouvera, d'une part une traduction réglementaire par le biais du PLU, et d'autre part une traduction opérationnelle, par le biais du FDAN !

Le diagnostic-bilan s'attache à faire émerger le particularisme local de la commune. Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre de préserver, de valoriser et de développer l'identité local de la commune de Vieux-Berquin, caractérisée par :

- Une situation dans les paysages de la Plaine de la Lys et plus particulièrement dans l'entité dite de « la Plaine Boisée », marqué par la présence de la forêt de Nieppe.
 - Une appartenance à la Communauté de Communes Rurale des Monts de Flandre, au Pays Coeur de Flandre et au SCoT Flandre Intérieur qui fixe quelques orientations, tant en matière de préservation de l'environnement que de maîtrise du développement urbain.
 - Un relief quasiment plat offrant de nombreuses vues lointaines sur les entités bâties du village et sur la forêt.
 - Une identité fortement marquée par le paysage rural, notamment à travers les nombreux sièges d'exploitation et la présence végétale associée au bâti ...
 - Des becques et des courants qui traversent la commune du Nord au Sud vers la vallée de la Lys et qui marquent également toutes les limites communales.
 - La voie ferrée qui frôle la limite communale Nord et offre une gare à proximité immédiate sur la commune de Strazeele.
 - Une structure urbaine marquée par :
 - le centre bourg ancien, développé en linéaire le long de la RD 947,
 - le hameau de Sec-Bois implanté au Nord de la la forêt de Nieppe,
 - le hameau de Caudescure, très linéaire, et implanté entre forêt et Lys,
 - un écart situé en limite Nord, dans le prolongement du hameau de la gare de Strazeele,
 - énormément de bâtis isolés, mitant l'ensemble du territoire.
- Un réseau viaire marqué par la traversée de la RD 947 du Nord au Sud et présentant de nombreuses séquences distinctes,
 - Un réseau secondaire très dense et plutôt organisé selon une orientation Est-Ouest permettant de relier toutes les entités bâties.
 - Des structures végétales organisées autour de la forêt de Nieppe, des arbres isolés ou en alignement, des limites végétales traitées avec des haies, des plantations d'espaces publics, des jardins familiaux initiés par l'abbé Lemire,
 - Une bonne quarantaine d'exploitations agricoles dispersées sur l'ensemble du territoire communal.
 - Un développement urbain assez soutenu depuis 1975 et fortement marqué durant ces 20 dernières années par l'habitat pavillonnaire.
 - Quelques opérations groupées plus denses réalisées dans les années 80.
 - Des équipements publics concentrés dans le centre bourg, mais également présent dans le hameau de Sec-Bois, notamment avec l'école.
 - Un commerce principalement organisé le long de la RD 947,
 - Un tissu artisanal réparti sur l'ensemble du territoire et également dans la zone d'activités construite à 50%, mais dont tous les terrains sont commercialisés.
 - Un transport collectif organisé autour de la gare de Strazeele et des cinq arrêts de bus qui desservent le centre bourg et Sec-Bois.

- Des sentiers de randonnées très nombreux et souvent organisés en boucle de découverte.
 - Des liaisons douces qui trouvent quelques continuités dans le centre bourg, mais qui méritent d'être confortées et développées, notamment entre les entités bâties et la gare.
 - Une architecture fortement marquée par la reconstruction de la première guerre mondiale, offrant des ensembles de grande qualité, notamment autour de la place, mais également à Sec-Bois.
 - Un patrimoine architectural rural présentant de belles fermes et de nombreuses chapelles.
 - Deux mottes féodales bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques.
 - Un POS approuvé en 1983 et modifié à plusieurs reprises.
 - Des secteurs d'extension inscrits au POS en 1NAa, représentant 11,2 hectares et consommés à hauteur de 6 hectares.
 - Des réserves de développement de 5,2 hectares en zones 1NAa et de 5,1 hectares en zone 2NA.
 - Une densité moyenne des dernières urbanisations de 9,8 logements à l'hectare.
 - Une consommation d'espace qui s'élève à plus de 22 hectares, dont la moitié s'est développée sur le centre bourg et un tiers dans le territoire agricole.
 - Un linéaire bâti disposant encore d'une bonne vingtaine de dents creuses et de fenêtres agricoles pouvant être urbanisées.
 - Une ZNIEFF de type 1 suivant les contours de la lisière de la forêt.
 - Une trame Verte et Bleue qui s'ancre sur trois coeurs de nature et deux corridors écologiques qui les relient.
 - Un SDAGE et un SAGE approuvés et qui fixent des orientations à respecter en matière d'eau.
 - Des risques déclinés autour des inondations, des mouvements de terrain, des engins de guerre, des séismes et du transport de marchandises dangereuses.
 - Dix arrêtés de catastrophes naturelles entre 1988 et 1999, contre un seul depuis 1999.
 - Un projet de zone d'expansion de crues à réaliser au Nord-Ouest du territoire communal.
 - Une pollution limitée à des anciennes stations essence et à une tannerie.
 - Six accidents dispersés sur la totalité du territoire, sans point noir localisé.
 - Des servitudes d'utilité publique et des obligations diverses concernant notamment des lignes à haute tension, des pipe-lines d'hydrocarbures liquides, des cimetières militaires ...
 - La présence potentielle de sites archéologiques principalement localisées le long de l'ancienne voie romaine.
 - Une population en croissance constante depuis 1975 et qui connaît un taux de croissance de 1% par an depuis 1999.
 - Une attractivité remarquable liée à un cadre de vie agréable et à une position géographique avantageuse.
 - Une population encore assez jeune, mais qui amorce un vieillissement assez net.
 - Une forte régression des ouvriers et une forte progression des retraités.
 - Un nombre d'emploi qui augmente, principalement dans le secteur tertiaire.
 - Des déplacements largement dominés par la voiture.
 - Une forte augmentation des ménages d'une seule personne, au détriment des ménages avec enfants.
 - Une taille des ménages qui reste assez élevée à 2,8 personnes par logement.
 - Des petits logements qui ne représentent que 2,1% du parc, alors que les ménages d'une seule personne représentent près de 20% de la population de Vieux-Berquin.
 - Un parc HLM qui régresse sensiblement (8,1% en 1999, contre 6,9% en 2009).
 - Des logements vacants qui progressent sensiblement (5,1% en 1999, contre 6,8% en 2009).
- Enfin une volonté municipale de ramener la croissance annuelle de 1% à moins de 0,75% pour les 15 années à venir ...**
- Cette volonté s'accompagne également de mesures permettant de diviser la consommation d'espace par trois, en passant de 22 hectares entre 1999 et 2009 à moins de 7,5 hectares (moins de 5 hectares pour le développement urbain et 2,5 hectares pour l'agriculture) pour les 15 ans à venir !**

Pour atteindre l'objectif communal de ramener la croissance de population sous les 7,5% pour les 15 prochaines années, tout en intégrant une baisse moyenne de la taille des ménages, comprise entre 2,7 et 2,6 personnes par logement, le projet de PLU doit prévoir la production d'environ 120 logements.

Concrètement, cet objectif de croissance de la population des ménages impose de mener conjointement quatre types de développement :

- La résorption des logements vacants permettant de ramener le taux de 6,8% à 5,5% : Soit environ 10 logements. Cette objectif très ambitieux ne peut malheureusement pas se traduire directement dans le projet de PLU, en l'absence d'outil juridique adapté.

- Le renouvellement urbain dans les zones déjà urbanisées (combles des dents creuses), devant représenter environ 20%, conformément au SCoT : Soit environ 20 dents creuses repérées dans le diagnostic parmi les 14 dents creuses et les 9 fenêtres paysagères. Ici encore, cet objectif est très ambitieux, puisque à ce jour 100% de ces parcelles auraient pu être urbanisées. Le fait qu'elles soient encore disponibles, témoigne d'une difficulté quelconque à les urbaniser (coût, problème technique ou tout simplement rétention foncière de la part des propriétaires qui ne souhaitent pas vendre ...). Ici encore, hormis des mesures fiscales

qui peuvent inciter les propriétaires à vendre, le projet de PLU peut difficilement garantir la tenue de cet objectif.

- La reconversion des anciens bâtiments agricoles en logements permettant de valoriser le patrimoine rural : Soit environ 10 logements. Le diagnostic agricole identifie 41 exploitations agricoles disposant tous de bâtiments repérés au titre du L 123-3-1. Toutefois, ce même diagnostic révèle également, en page suivante, la jeunesse du monde agricole, avec seulement 4 exploitants âgés de plus de 60 ans et donc susceptibles de cesser leur activité, et ce uniquement en l'absence de repreneur. Ces 41 possibilités sont donc très loin d'être des certitudes, puisqu'à ce jour tous ces bâtiments abritent une activité agricole qui doit perdurer encore de nombreuses années ... Il s'agit donc juste d'une possibilité offerte au monde agricole. L'objectif des 10 logements apparaît ici encore très ambitieux et aucun outil du PLU ne permet de le certifier !

- L'urbanisation des différents secteurs de développement étudiés dans les trois scénarios de développement ...

Après débat, la collectivité a retenu le scénario n°1, limitant les secteurs de développement à environ 4,5 hectares. Avec la densité moyenne de 18 logements à l'hectare demandé par le SCoT, ces surfaces peuvent générer : Soit environ

80 logements. Au regard de données chiffrées, l'inscription de la totalité des 4,5 hectares en zone d'urbanisation future s'avère totalement indispensable pour répondre aux besoins de la commune de Vieux Berquin. La suppression de la zone de 1,19 hectare projetée en 2AU au Nord du cimetière du centre bourg, supprimerait 22 logements cruciaux pour le développement harmonieux de Vieux-Berquin.

Au-delà de ces objectifs chiffrés, en matière d'habitat le projet de PLU doit :

1- Poursuivre le développement de toutes les catégories de logement assurant le parcours résidentiel au sein de la commune:

Pour les jeunes ménages et les ménages aux revenus modestes :

- Privilégier l'accèsion à la propriété vers des petites maisons de type 3 à 4,
- Réinitier le développement mesuré du parc locatif HLM pour assurer l'équilibre entre l'offre privé et l'offre publique (réduction de 8,1 à 6,9%) ...

Pour les populations intermédiaires :

- Offrir une plus grande diversité des types d'habitat en accession et en lot libre,
- Limiter le développement non maîtrisé au profit d'opérations groupées ...

Pour les personnes âgées :

- Construire des petits logements adaptés de type 2 et 3, plutôt en diffus dans le centre village ...

2 - Réduire le nombre de logements vacants :

- Inciter les propriétaires privés et les bailleurs à valoriser les logements vacants, notamment les maisons de type 2, 4 et 5 et les appartements de type 2 et 5.

En termes d'activités (hors agriculture), les besoins de la commune de Vieux Berquin se situent principalement dans le secteur tertiaire. Pour répondre à ces objectifs, le projet de PLU propose de :

- Terminer le développement de la zone d'activités de 6,1 hectares dans le centre, sans prévoir d'extension (seuls trois terrains n'ont pas fait l'objet de dépôt de permis de construire).

- Autoriser à 17 exploitations agricoles la reconversion de leur bâtiment agricole repéré spécifiquement au titre de L 123-3-1. Il s'agit juste d'une possibilité offerte à des bâtiments qui abritent tous actuellement une activité agricole.

Ce type de reconversion restera marginal.

- Permettre l'accueil des activités commerciales, de service et administratifs dans les zones urbaines mixtes du centre bourg et des deux hameaux,

- Développer des zones spécifiques réservée aux équipements publics, avec :

- dans le centre bourg, en UAe, une zone constructible pour la salle de sport, en UBa, une zone spécifique pour l'extension du cimetière et en Ne, une zone non constructible pour le terrain de sport,

- dans le hameau de Sec-Bois, en AUe, une zone constructible pour le renforcement du pôle scolaire et en UBa, une zone spécifique pour l'extension du cimetière,

- dans le hameau de Caudescure, en UBa, une zone spécifique pour l'extension du cimetière.

En termes d'activité agricole, le projet de PLU doit :

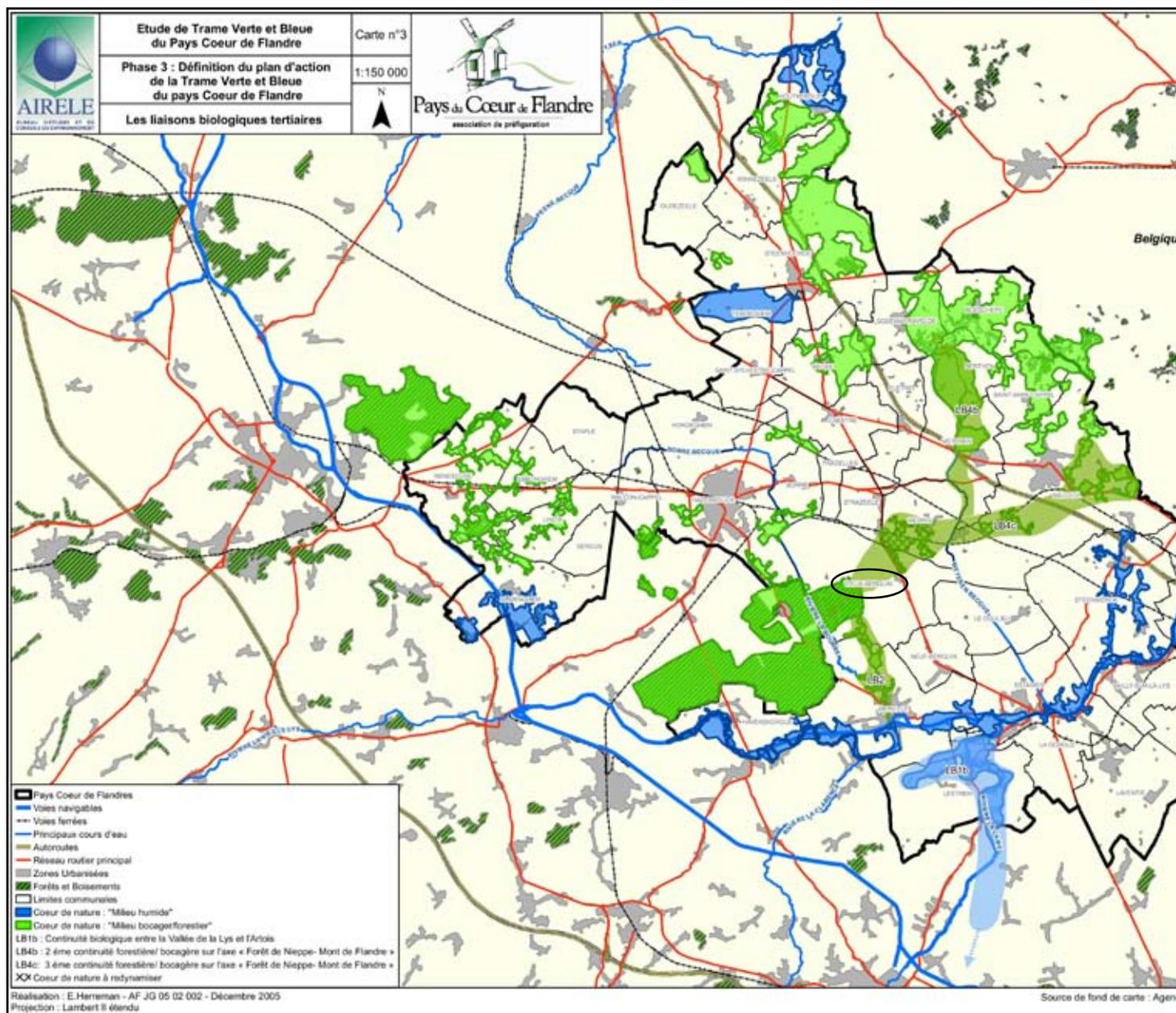
- maintenir une très vaste zone agricole,
- profiter de la position excentrée des sièges d'exploitation pour renforcer les centralités existantes,
- stopper l'urbanisation linéaire et maintenir quelques fenêtres agricoles permettant d'accéder aux parcelles,
- accompagner la mutation des bâtiments agricoles obsolètes,

- réserver environ 2,5 hectares à la consommation de terres agricoles pour l'extension des exploitations, en sachant que l'intégralité des mises aux normes réalisées durant la dernière décennie a consommé moins de 4 hectares ...

Révision du Plan Local d'Urbanisme de VIEUX-BERQUIN LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

PADD P7

D E C E M B R E 2 0 1 3



Sur le territoire de Vieux-Berquin, la Trame Verte et Bleue du Pays Cœur de Flandre identifie deux coeurs de nature vert de type «Milieux bocager et forestier» :

- Le premier se situe en frange Sud-Est et correspond à la forêt domaniale de Nieppe, inventoriée également au titre des ZNIEFF de type 1 par le DREAL. Cet ensemble se prolonge en direction de Merville, via Caudescure, en empruntant un maillage bocager qui rejoint la rivière de la Bourre, puis la vieille Lys.

- le second reprend un ensemble bocager ponctué de petits boisements qui prend naissance sur la commune de Merris et longe ensuite la RD 947 au Nord du territoire de Vieux-Berquin.

Dans les propositions de liaisons biologiques tertiaires, un corridor biologique, intitulé « 3ème continuité forestière et bocagère sur l'axe Forêt de Nieppe-Mont de Flandre» relie ces deux coeurs de nature. Ce corridor assez large suit un axe Sud-Ouest/Nord-Est situé immédiatement en frange Nord du centre bourg.

Un second corridor emprunte le prolongement du coeur de nature Sud, en direction de Merville.

Révision du Plan Local d'Urbanisme de VIEUX-BERQUIN
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES



PREMIÈRE ORIENTATION :

Préserver les composantes structurantes du paysage rural de plaine de la Lys au sein de la commune

MOYENS D' ACTIONS :

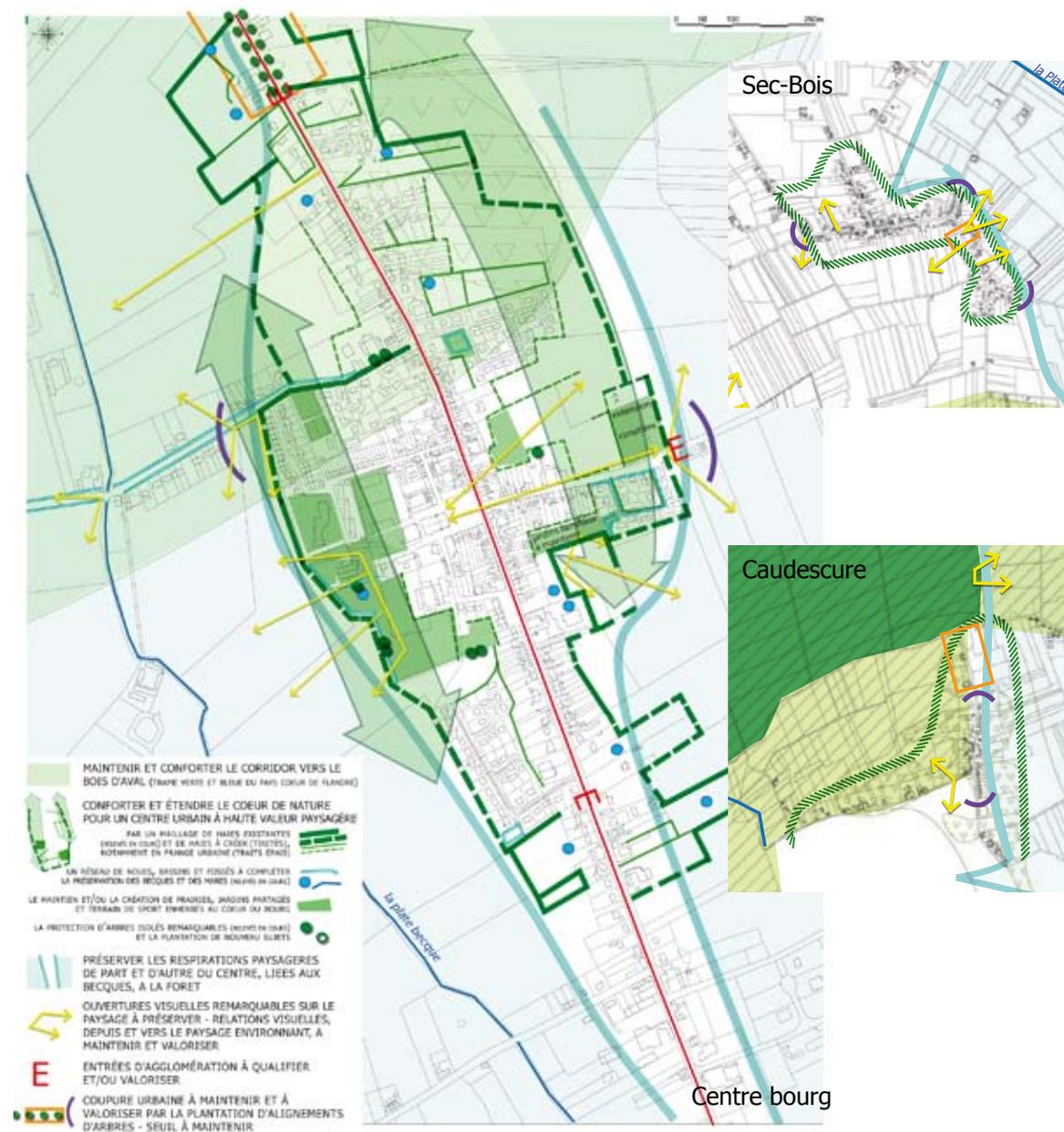
- Prendre en compte l'ensemble des risques qui frappent Vieux-Berquin et en particulier le risque inondation, notamment en mettant en oeuvre une zone d'expansion de crue au Nord du territoire communal.
- Opter pour une préservation forte du domaine forestier, des bosquets et du maillage de haies champêtres, pour leur valeur paysagère, mais également environnementale (ZNIEFF, corridor boisé vers le Bois d'Aval...);
- Valoriser la plantation d'alignements d'arbres dans les pâtures et sur la RD947 (entre le centre-ville et le Petit Paradis pour faire écho aux alignements d'arbres de Neuf-Berquin et marquer le paysage de plaine);
- Maintenir l'association du végétal et du bâti isolé, notamment autour des anciens corps de ferme;
- Protéger, valoriser, restaurer la végétation associée aux mares (arbres têtards, Saules, Frênes...);
- Poursuivre la protection des berges et l'entretien des bandes engazonnées des becques pour prévenir les risques de pollution du réseau hydrographique;
- Maintenir les fossés enherbés à ciel ouvert et réduire autant que possible les dimensions des ouvrages de franchissement pour prévenir les risques d'inondation;
- Préserver les respirations paysagères autour des hameaux et du centre, de part et d'autre des becques, sur toute la lisière du bois, ... de toute nouvelle forme d'urbanisation;
- Maintenir des coupures urbaines claires (entre le Petit Paradis et l'entrée de ville Nord de Vieux-Berquin centre, entre la zone d'activités et la rue de la Brianne au sud de Vieux-Berquin sur la RD947, entre le Bois d'Aval et l'entrée nord du hameau de Caudescure).

DEUXIÈME ORIENTATION :

Renforcer les cœurs de nature du centre et des hameaux

MOYENS D' ACTIONS :

- Préserver, entretenir et développer le réseau d'espaces verts en place (terrains de sports enherbés, alignements d'arbres sur la rue du Bois, le cimetière et la Grand'Place, plantations récentes de haies sur certains trottoirs du Sec-Bois et du centre, noue paysagère de la résidence de l'allée de la Petite Chapelle, cheminement de la résidence du Petit Pont...);
- Compléter le maillage végétal existant en favorisant les plantations sous la forme de haies mixtes d'essences régionales et variées, de forme taillée ou libre;
- Renforcer particulièrement les franges végétales des hameaux et du centre par la plantation de haies d'hauteurs et d'épaisseurs variées, voire de bosquets en fond de parcelles;
- Conserver des zones agricoles de grandes qualités paysagères en périphérie et au cœur du village et des hameaux (pâtures entre l'église et le domaine du Petit Pont, pâture face au cimetière de Sec-Bois, cultures proches des jardins ouvriers et de la résidence de l'allée de la Petite Chapelle, cultures entre les pavillons le long de la rue du Bois.

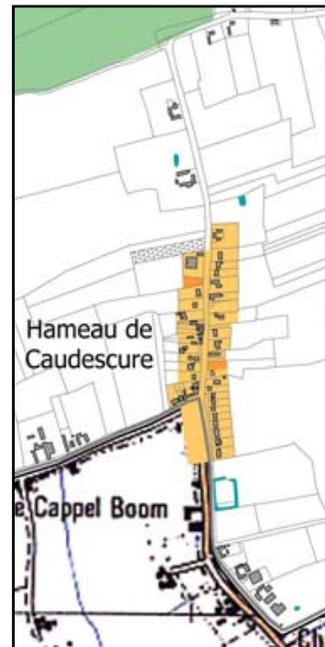
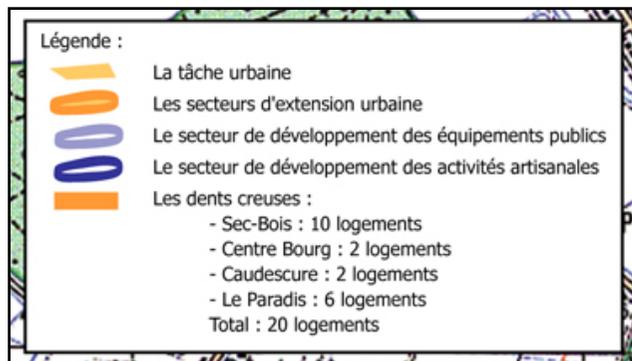
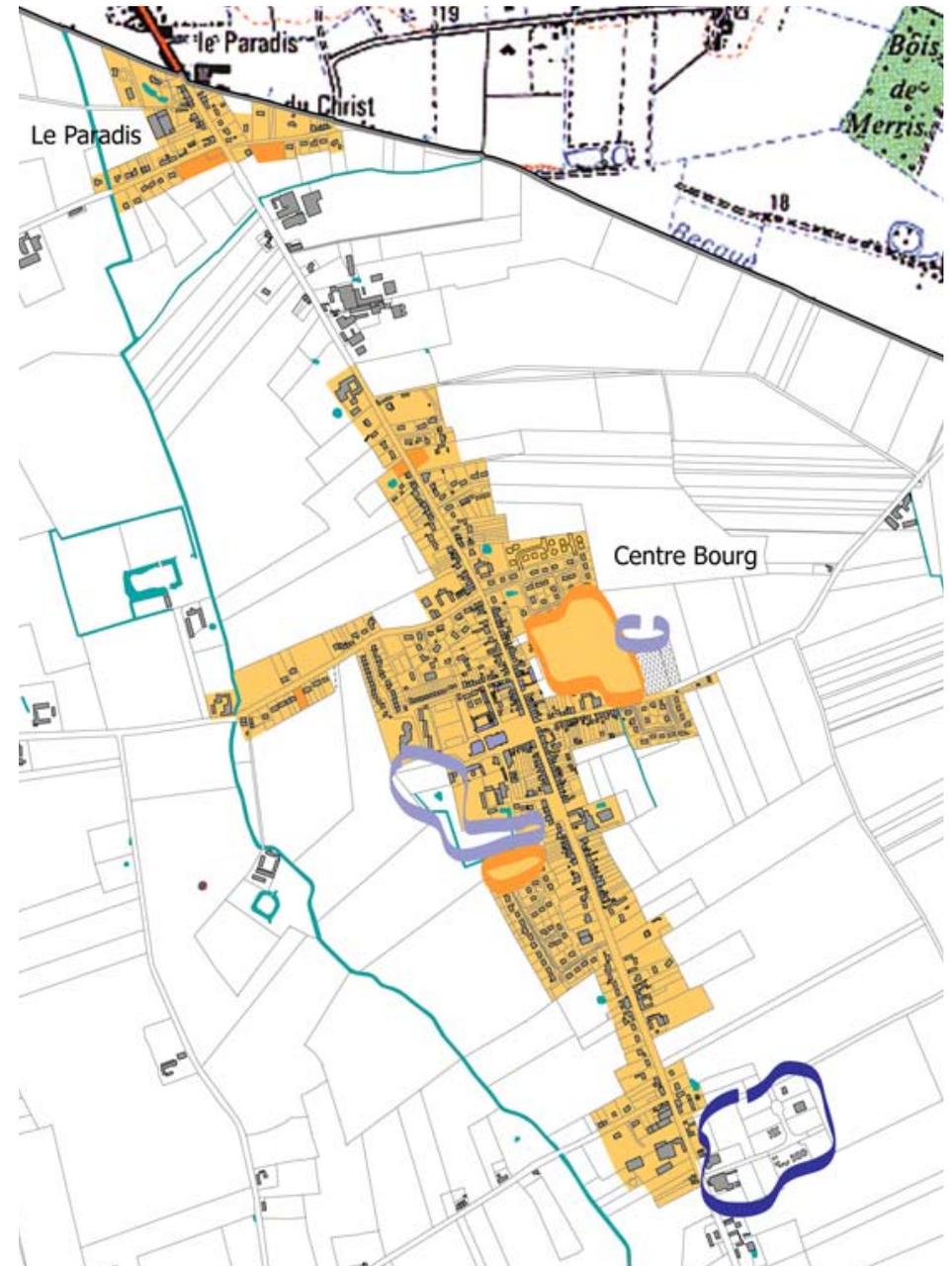
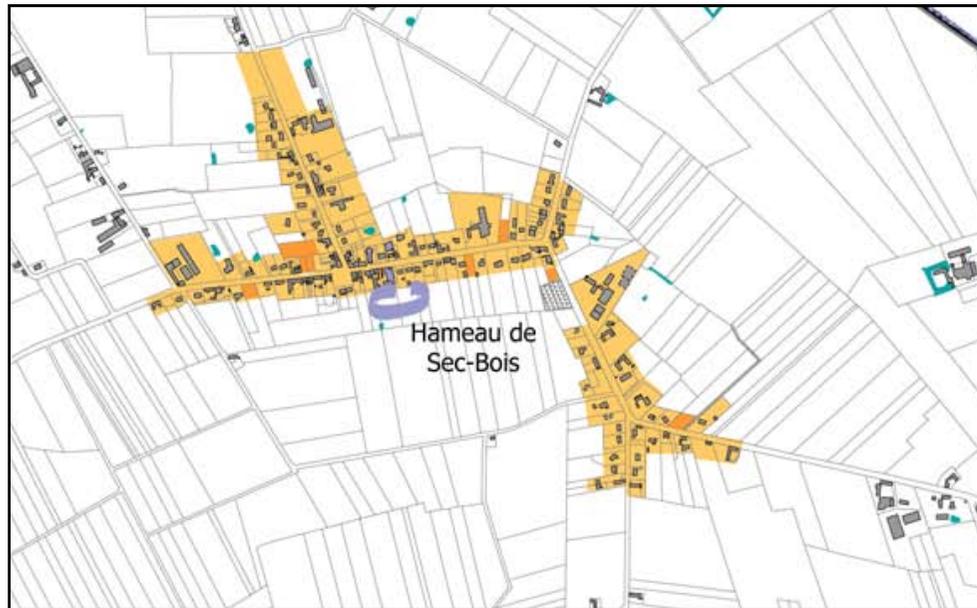


TROISIÈME ORIENTATION :

Pérenniser les éléments identitaires de la commune

MOYENS D'ACTION :

- Favoriser le développement et le maintien d'une agriculture diversifiée sur le territoire communal, afin de préserver le patrimoine bâti et végétal associé ;
- Maintenir et valoriser les perspectives cadrées vers le clocher de l'église (depuis la rue de Bailleul, la placette du A. Moreel, ...) ;
- Préserver et valoriser les seuils d'entrée sur les hameaux et le centre, fréquemment composés d'une fenêtre sur le paysage précédée par une habitation ancienne isolée ceinturée de végétal ;
- Conserver les fenêtres agricoles à forte valeur paysagère le long du linéaire du hameau de Sec-Bois ;
- Promouvoir la plantation d'arbres isolés, près des calvaires, des chapelles, aux intersections ou en entrée de parcelle ;
- Protéger les arbres remarquables de la commune et prévoir leur remplacement si un abattage s'avère nécessaire, de même pour les haies champêtres ;
- Initier la restauration et la création de mares ;
- Protéger, valoriser, restaurer les ouvrages de franchissement des becques (gardes-corps ouvragés...) ;
- Valoriser les accès et les franges des jardins ouvriers existants ;
- Poursuivre la création d'autres parcelles de jardins potagers en centre-ville, en lien avec les futurs quartiers d'habitation (type béguinage, petit collectif...) ;
- Préserver et valoriser l'identité de chacun des espaces publics centraux du bourg, de Sec-Bois et de Caudescure, par des aménagements simples, sobres et sécurisés ;
- Qualifier les futurs secteurs de développement villageois par des aménagements paysagers exprimant l'identité rurale de Vieux-Berquin.



PREMIÈRE ORIENTATION :

Maintenir un développement démographique équilibré et cohérent

MOYENS D' ACTIONS :

- Organiser le développement urbain de Vieux-Berquin pour limiter la consommation d'espace agricole, notamment autour :
 - du renforcement du centre bourg à proximité des équipements et dans le respect des respirations paysagères proposées,
 - de la confortation, sans extension, du hameau de Sec-Bois, en autorisant le comblement de certaines dents creuses et la réalisation d'une opération plus dense à proximité de l'école,
 - l'extension très limitée du petit secteur du Paradis, situé à proximité immédiate de la gare de Strazeele,
- Limiter le développement du hameau de Caudescure à l'urbanisation de deux dents creuses.
- Stopper le mitage du territoire agricole de Vieux-Berquin, en autorisant uniquement la confortation du bâti existant et la reconversion adaptée du patrimoine agricole.

DEUXIÈME ORIENTATION :

Diversifier et qualifier l'offre de logement

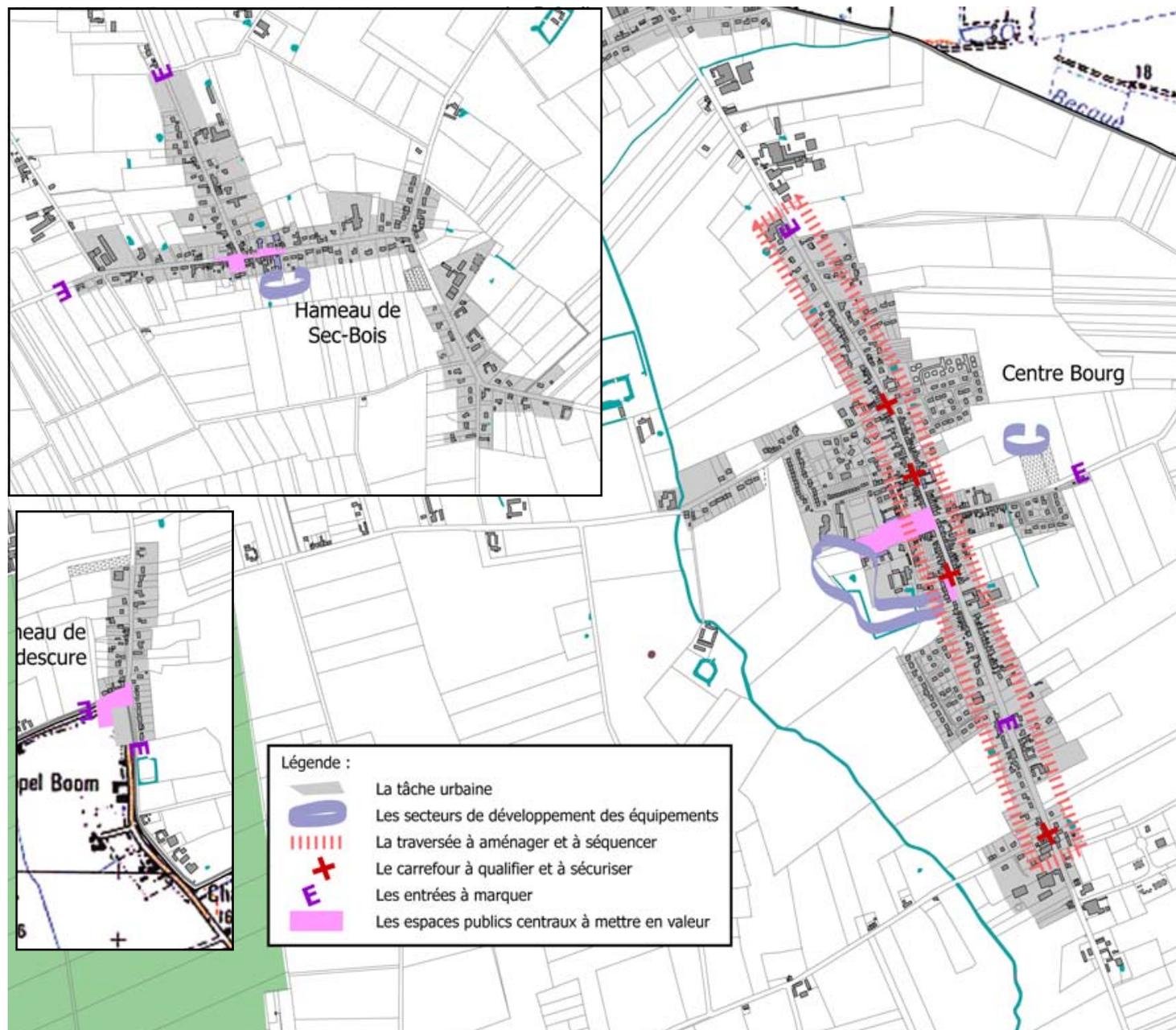
MOYENS D' ACTIONS :

- Satisfaire toutes les étapes du parcours résidentiel, notamment en :
 - développant au minimum 20% d'opérations en accession à la propriété pour répondre aux besoins des jeunes ménages,
 - initiant la construction d'au minimum 20% de logements locatifs aidés pour rééquilibrer la part du public et du privé,
 - offrant des logements adaptés aux personnes âgées pour accompagner le vieillissement de la population ...
- Ramener le taux de vacance à environ 5% en encourageant la reconquête des logements vides.
- Réglementer qualitativement les nouvelles constructions et leurs abords, pour favoriser leur intégration dans l'identité locale de Vieux-Berquin.
- Préserver l'architecture et la composition urbaine héritées de la reconstruction.
- Ouvrir la rédaction du règlement à une architecture durable, plus respectueuse de l'environnement, qui favorise notamment la gestion alternative des eaux pluviales (toiture végétalisée, citerne de récupération ...), la modération des dépenses énergétiques (isolation par l'extérieur, panneaux solaires ...), la limitation de l'imperméabilisation des sols (densité, pourcentage maximum de surfaces imperméables ...).

Révision du Plan Local d'Urbanisme de VIEUX-BERQUIN
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

PADD P13

DECEMBRE 2013



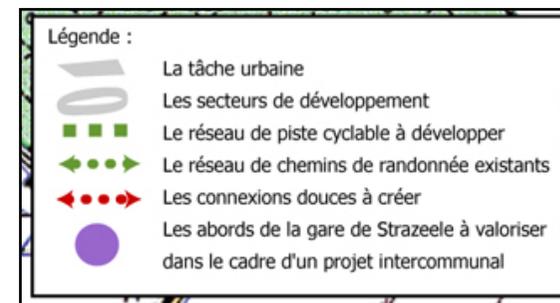
TROISIÈME ORIENTATION :

Renforcer l'attractivité des espaces publics de toutes les entités urbaines

MOYENS D'ACTIONS :

- Programmer le réaménagement de la place centrale dans le respect de la composition urbaine de la reconstruction.
- Qualifier et sécuriser l'ancienne voie romaine en mettant en valeur les différentes séquences qui la rythment.
- Aménager quelques carrefours pour faciliter les échanges Est-Ouest.
- Valoriser l'entrée Est du centre bourg en préservant la perspective qui débouche sur l'église.
- Poursuivre le développement du pôle d'équipements publics en frange Ouest du centre bourg.
- Marquer la centralité de Sec-Bois, en «épaississant» vers l'arrière les abords de l'école.
- Anticiper l'extension du cimetière de Sec-Bois et intégrer un petit espace de stationnement qualitatif à proximité.
- Initier un projet intercommunal de valorisation de l'espace central de Caudescure.

Révision du Plan Local d'Urbanisme de VIEUX-BERQUIN
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



QUATRIÈME ORIENTATION :

Favoriser la diversification des modes de déplacements pour réduire l'émission des gaz à effet de serre

MOYENS D' ACTIONS :

- Créer une desserte sécurisée de la gare en deux roues.
- Encourager la commune de Strazeele à augmenter et à valoriser les espaces de stationnement liés à la gare.
- Participer aux réflexions supra communales visant à développer le transport collectif.
- Organiser les liaisons douces entre les quatre entités urbaines qui composent Vieux-Berquin (le centre bourg, Sec-Bois, Caudescure et Le Paradis).
- Mailler les liaisons douces au sein du centre bourg, notamment entre les services publics et les nouvelles opérations de logement (récentes et futurs).
- Favoriser la création de bouclages viaires au sein et entre les secteurs d'extension urbaine.
- Intégrer l'aire de stationnement pour le covoiturage dans l'aménagement de la place.

CINQUIÈME ORIENTATION :

Permettre le développement harmonieux de toutes les activités économiques compatibles avec l'identité rurale de Vieux-Berquin

MOYENS D' ACTIONS :

- Préserver les sièges d'exploitations existants et les terres indispensables au développement de l'agriculture.
- Respecter les périmètres de protection des exploitations agricoles classées et les volontés de développement du monde agricole.
- Prendre en considération toutes les spécificités de l'agriculture existante (grandes cultures, maraîchage, élevage de volailles, de vaches, de porcs, de chevaux ...).
- Accompagner l'installation des activités artisanales au sein de la zone dédiée à cette vocation.
- Permettre le développement des activités de service compatibles avec la proximité de l'habitat, au sein de toutes les zones urbaines.
- Préserver et développer le commerce de proximité autour des trois pôles successifs, que sont la place centrale, la placette rue d'Estaires et le supermarché.
- Poursuivre le développement des communications numériques, notamment en développant le passage de la fibre optique comme rue du Bois et en adhérant, par le biais de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au Syndicat Mixte pour le Haut Débit en Région.

SIXIÈME ORIENTATION :

Participer au développement du tourisme vert dans le Pays Coeur de Flandre

MOYENS D' ACTIONS :

- Valoriser les chemins de randonnées autour des points d'ancrage touristiques de Vieux-Berquin que sont les coeurs de nature, les cours d'eau, les centres équestres et le patrimoine de la reconstruction.
- Encourager le développement de ferme-auberges et de gîtes ruraux ...